

**SEA SMAGY**

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

-----

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 10 Avril 2018**

Date de convocation : 26/03/2018

Fiche de présence :

P : présent  
E : excusé  
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	E	DELAS Thierry	P
GESSAT Gilbert	P	DUBUS Jean	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	R (Hem. Ph)	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H00

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

---

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 22 Décembre 2017

Ordre du jour :

- Comptes Administratifs & Comptes de Gestion 2017.
- Budgets Eau & Assainissement 2018.
- Délibérations.
- Affaires diverses.

- **Comptes Administratifs 2017** (Délibération n°2018-01) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2017

- Fonctionnement : 56 850.01 €
- Investissement : 150 827.19 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Compte Administratif et le Compte de Gestion, qui font ressortir les résultats suivants :

Résultats cumulés au 31/12/2017

- Fonctionnement : 196 710.15 €
- Investissement : -24 206.32 €

- **Budgets 2018** (Délibération n° 2018-02) :

Budget Principal Eau Potable :

Le Conseil approuve le Budget Eau Potable 2018 qui intègre les résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 425 350.01 €
- Investissement : 217 134.19 €

Budget Annexe Assainissement :

Le Conseil approuve le Budget Assainissement 2018 qui intègre les résultats 2017 et s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

- Fonctionnement : 361 275.15 €
- Investissement : 239 350.32 €

- **Groupement pour une étude Patrimoniale AEP** (Délibération n°2018-03) :

Le président expose les détails du projet de groupement pour la commande d'une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) et d'un cabinet pour la réalisation d'une étude Patrimoniale de notre réseau AEP. L'étude d'une installation de compteurs de sectorisation (6 à 7 sur notre réseau) et demande de subvention associée, sera demandée en option.

A terme, ces compteurs de sectorisation pourront être reliés à la Télégestion Centralisée afin de pouvoir comparer les volumes d'eau potable distribués aux volumes produits.

Ce groupement est conduit par la commune de Sandillon. Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise le Président ou la Vice Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

- **Personnel contractuel** (Délibération n°2018-04) :

Le Président rappelle le souhait émis par le Conseil Syndical d'avancer l'émission des factures d'eau avant les congés et de mettre en œuvre les moyens d'assurer la pose du solde des compteurs radio pour l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Afin de renforcer les moyens humains, le Président propose de recruter une personne en CDD pour une durée de 2 mois. Après délibération, le Conseil à l'unanimité autorise le Président ou la Vice Présidente à signer toutes les pièces afférentes.

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Recherche du CVM sur le réseau AEP :** 75 prélèvements ont été réalisés et transmis au laboratoire Carso pour analyses, afin de rechercher les concentrations de Chlorure de Vinyle Monomère. Ces prélèvements ont été réalisés en extrémité de réseau, au niveau des purges ou directement chez les usagers. L'information pour la recherche des CVM a été diffusée sur notre site internet.
- ✓ **Refonte du plan d'épandage :** L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous accorde le montant intégral de la subvention sollicité pour la refonte du plan d'épandage d'un coût de 2994€ HT. Ce financement au taux de 60%, s'élève à 1796,40€.
- ✓ **Télégestion Centralisée des Postes de Relevage :** Les demandes de subvention auprès de l'AELB, du Département et la DETR sont toutes éligibles, nous sommes donc autorisés à engager juridiquement notre projet. L'AELB n'a pas encore fixé le montant de leur aide. Joël Turpin nous informe que le Département ne nous attribuera pas d'aide, notre projet étant hors critères d'attribution. La DETR nous est accordée intégralement, ce financement au taux de 20% s'élève à 8432€.
- ✓ **Fermeture et suppression d'un compteur :** En l'absence de propriétaire connu pour la succession du 50 route du Mesnil, aux vues des factures impayées depuis 4 ans, en l'absence de consommation depuis 3 ans, et en application de la délibération n° 2017-06 du 24 mars 2017, le Conseil Syndical déclare le branchement à l'abandon et autorise sa suppression. Un courrier sera adressé au notaire pour lui signaler la suppression.
- ✓ **Défaut de raccordement au réseau d'assainissement :** Un propriétaire résidant rue d'aigrefin et situé dans la zone d'assainissement collectif, n'a pas donné suite à nos diverses demandes de raccordement. La dernière datant d'octobre 2017. Le Conseil approuve la demande du Président de facturer une somme équivalente à la redevance assainissement majorée de 100% (délibération n° 2015-09 du 1<sup>er</sup> juillet 2015).
- ✓ **Remplacement de compteurs cassés :** Lors de la relève des compteurs chez 2 abonnés résidant chemin de la Motte et impasse des Maux Petits, il a été constaté que ces compteurs étaient endommagés et ne permettaient plus la radio relève. En application des articles 5 et 15 du règlement AEP et du compte rendu du Conseil du 24/03/17, le Conseil Syndical approuve la répercussion du coût pour le remplacement des compteurs endommagés.

- ✓ **Contrat EDF Collectivités :** Le contrat actuel arrivant à son terme le 30 avril 2018, le SEA SMAGY a accepté le renouvellement proposé par EDF Collectivités pour une durée de 3 ans au tarif suivant (en centimes d'euros HT par kWh) :
  - Heures Creuses Eté : 3.859
  - Heures Pleines Eté : 5.040
  - Heures Creuses Hiver : 4.857
  - Heures Pleines Hiver : 6.721
  - Abonnements : 28.33 € x2 (Château d'eau et STEP)
- ✓ **Contrôle des eaux usées et eaux potables :** Afin d'améliorer la précision des contrôles des paramètres les plus importants pour l'eau potable et de surveiller les capacités d'épuration des eaux de la STEP, le SEA SMAGY a investi dans un photomètre électronique pour un montant HT de 615.60€ en remplacement des bandelettes test avec échelle colorimétrique.
- ✓ **Devis pour nettoyage des réservoirs d'eau potable :** Un devis d'un montant de 1949.25€ HT a été reçu pour le nettoyage du réservoir de 800 m3 et le château d'eau de 400 m3. Cette opération est prévue pour 21 novembre 2018.
- **Questions diverses :**
  - ✓ **Rétrocession d'ouvrages EU AEP :** La mairie de St Martin d'Abbat demande à être informée lors de la reprise d'ouvrages d'adduction d'eau potable ou réseau EU par le SEA SMAGY.

Afin d'éviter tous malentendus, lorsqu'un groupement de propriétaires décide de se séparer d'ouvrages EU, AEP ou autres, celui-ci doit rédiger une convention destinée à chaque partie prenante avec copie à la mairie.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 20h00

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,